

Le Tribunal de commerce de Dijon ouvre une procédure de redressement judiciaire.

L'activité se poursuit et les Cycles Lapierre entrent désormais dans une période d'observation consacrée à leur redressement et à la recherche de leur autonomie.

Communiqué de Presse
Dijon, le 25 août 2026

Le Tribunal de commerce de Dijon a décidé d'ouvrir une procédure de redressement judiciaire au bénéfice des Cycles Lapierre.

Cette décision constitue une étape importante et encourageante pour notre entreprise : elle signifie que le Tribunal lui donne la possibilité de poursuivre son activité et de démontrer qu'un redressement est possible.

Elle ouvre une période d'observation de 6 mois, placée sous le contrôle du Tribunal.

Une procédure pour poursuivre l'activité et construire l'avenir

Un redressement judiciaire n'est ni une liquidation, ni une fermeture d'entreprise. C'est une procédure destinée à permettre la poursuite de l'activité, le maintien de l'emploi autant que possible et le traitement du passif dans un cadre collectif.

Pour les Cycles Lapierre, cette période aura un objectif très concret : construire une entreprise autonome, démontrer sa viabilité économique et faire entrer un investisseur industriel ou financier capable d'accompagner son retour durable à l'équilibre.

" *"La décision du Tribunal nous donne exactement ce que nous étions venus demander : la possibilité et le temps de nous battre. Elle ne signifie pas que nous sommes sauvés, mais elle signifie que nous pouvons agir. Nous avons désormais un cadre pour poursuivre notre activité, accélérer notre transformation et convaincre un investisseur de construire avec nous l'avenir des Cycles Lapierre. Nous allons utiliser chaque jour de cette période."*

déclare William Perrier, Directeur général des Cycles Lapierre.

Des fondamentaux industriels, commerciaux et humains solides

La société Cycles Lapierre SAS a réalisé **99,1 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2025**. Entre 2024 et 2025, sa perte d'exploitation a été ramenée de 46,3 à 27,2 millions d'euros, soit une amélioration de **19,1 millions d'euros ou plus de 41 % en un an**.

Les Cycles Lapierre disposent également :

- d'un site industriel et technique historique à Dijon ;
- d'une unité d'assemblage ;
- de compétences en recherche et développement, achats, supply chain, commerce et service après-vente ;
- d'un réseau commercial historique en France et à l'international ;
- d'une marque française créée en 1946.

L'organisation actuelle réunit les fonctions nécessaires à la construction d'une entreprise autonome, notamment la finance, les opérations, les achats, la supply chain, l'assemblage, la R&D, le commerce, le SAV et les ressources humaines.

Le marché français du vélo demeure en correction, mais représente encore 3,11 milliards d'euros. Des segments importants pour l'avenir du modèle progressent : le gravel de 18 %, la réparation de 10,5 %, les pièces et accessoires de 0,3 % et la production française de 3,4 %.

Un plan déjà en cours d'exécution

Sous le contrôle des organes de la procédure, les Cycles Lapierre vont poursuivre quatre priorités :

1. **Sécuriser l'activité immédiate**, la trésorerie, les salaires, les commandes livrables, le SAV, les stocks et les approvisionnements indispensables.
2. **Finaliser un plan d'affaires autonome**, fondé sur la rentabilité par produit, client et canal, la maîtrise des coûts et le besoin réel de financement.
3. **Sécuriser l'autonomie juridique et opérationnelle**, notamment les droits nécessaires à l'exploitation de la marque et des produits, les systèmes, la logistique et les contrats essentiels.
4. **Accélérer la recherche d'un investisseur industriel ou financier**, capable d'apporter des fonds propres, de financer le besoin en fonds de roulement et de soutenir une gouvernance de long terme.

La période d'observation constituera une phase particulièrement active. Dans les deux premiers mois, l'entreprise devra notamment démontrer qu'elle dispose des capacités nécessaires pour financer la poursuite de son activité.

Ces résultats ne signifient pas que le redressement est acquis. Ils montrent en revanche que la réduction des pertes a commencé et que le travail engagé doit maintenant être poursuivi dans un cadre autonome et avec des moyens financiers adaptés.

Une mobilisation collective

La mobilisation des collaborateurs, des clients, des distributeurs, des fournisseurs, des banques, de la Préfecture, des services de l'État et des collectivités territoriales se poursuit.

Cette mobilisation n'a pas vocation à substituer de l'argent public à l'investissement privé. Elle doit accélérer les mises en relation, coordonner les expertises et accompagner une solution d'investissement crédible, permettant de préserver le maximum d'emplois et l'ancrage dijonnais de l'entreprise.

Les Cycles Lapierre disposent par ailleurs d'un site historique à Dijon, de capacités de R&D et d'assemblage et d'un réseau commercial fidèle et engagé, de plus de 3 000 revendeurs

Les collaborateurs au cœur du redressement

L'ouverture du redressement judiciaire ne rompt pas les contrats de travail. Les collaborateurs restent salariés des Cycles Lapierre et poursuivent leur activité. Les documents préparatoires à la procédure prévoient également une information régulière du CSE et des salariés.

“ *"Je sais parfaitement ce que cette période représente pour nos équipes et leurs familles. Leur inquiétude est légitime. Mais aujourd'hui, leur savoir-faire est aussi l'une des principales raisons pour lesquelles un investisseur peut croire dans Lapierre. Chaque vélo assemblé, chaque client servi, chaque dossier de SAV traité et chaque engagement tenu comptera dans notre démonstration."*

ajoute William Perrier.

Les prochaines étapes : exploiter, transformer, convaincre

Dès l'ouverture de la période d'observation, les Cycles Lapierre travailleront avec les organes de la procédure autour de trois priorités.

La première est de sécuriser l'exploitation : trésorerie, salaires, fournisseurs indispensables, commandes livrables, stocks, service après-vente et encaissements.

La deuxième est d'achever la construction du modèle autonome des Cycles Lapierre : coûts, rentabilité par activité, organisation industrielle, logistique, systèmes d'information, approvisionnement et besoins de financement.

La troisième est d'accélérer la recherche d'un investisseur capable d'apporter les fonds propres et les moyens nécessaires à un plan de continuation.

Cette mobilisation associe également les salariés, les clients, les distributeurs, les fournisseurs, les banques ainsi que les acteurs institutionnels et économiques du territoire. La Préfecture, les collectivités et plusieurs responsables publics ont déjà été mobilisés autour de l'avenir de l'entreprise.

Les Cycles Lapierre communiqueront régulièrement sur les étapes significatives de la procédure.